

Besoins et ressources belges en terminologie

1. Éléments du contexte linguistique

1.1. La traduction en Belgique

La Belgique est surtout bilingue: elle compte 55% de néerlandophones et 45% de francophones et une minorité y parle allemand (cantons rédimés); l'anglais a le statut d'arbitre (1) et de langue de prestige (2). Le bilinguisme s'inverse (ce sont à présent les francophones qui apprennent en masse le néerlandais).

Les traducteurs, nombreux, sont dispersés et discrets; ils sous-estiment donc leur rôle de diffuseurs pour les néologismes, et passent parfois d'un extrême à l'autre, sous-estimant ou surévaluant leurs fichiers individuels de termes (3). Les documentalistes traduisent souvent des thésaurus en néerlandais et depuis l'anglais.

Le traducteur belge spécialisé fait plutôt du thème français que de la version anglaise (il connaît mieux le vocabulaire anglais que les termes français).

L'année 1992 verra sans doute un accroissement important du volume des traductions faites en Belgique.

Les spécialistes manifestaient peu d'intérêt pour les questions linguistiques jusqu'à l'informatisation de leurs activités, qui comportent souvent la création de dictionnaires «multi-cibles, multi-usages» (Ch. Boîte) (4).

Les besoins belges en néologie française peuvent être définis comme suit: besoins en consignation de termes récents, soit de dictionnaires

et de mises à jour de dictionnaires existants; besoins en bibliographies de terminologie; besoins de traduction de néologismes anglais (et peut-être, néerlandais, allemands).

Une liste des domaines prioritaires, en Belgique, pour la recension des néologismes a été élaborée par le Centre de terminologie de Bruxelles (5) (critères: domaines dans lesquels la Belgique dispose d'un savoir-faire, édite des ouvrages et traduit beaucoup).

1.2. La politique linguistique

Pas d'investissement affectif du français par les locuteurs francophones (pas d'identification de la culture à la langue, comme c'est le cas en Flandres et au Québec), décentralisation croissante de la politique (fédéralisation du pays en voie d'achèvement) et partant, cantonnement de la politique du français à la défense du statut de la langue. Accessoirement, des indications d'intervention sur le corpus sont faites mais elles se limitent au corpus de la langue courante (chasse aux belgicisms, championnats et dictionnaires d'orthographe, etc.).

Les néologismes spécialisés recommandés en France et adoptés par le Parlement belge réactivent l'ambivalence des Belges à l'égard du français de France: ils sont perçus par les ingénieurs comme de nouveaux régionalismes de France.

La *Taalunie* (l'équivalent du Rint pour la langue néerlandaise) est bien structurée et la Belgique néerlandophone y est active depuis plusieurs années mais la banque de

terminologie du ministère des Affaires économiques sera également au service du Rint.

2. Conséquences pour les travaux du Rint

Les traducteurs spécialisés indépendants ou employés par des entreprises privées espèrent surtout du Rint l'organisation d'échanges «bilatéraux» de vocabulaires (pour respecter la confidentialité de leur capital terminologique).

(1) Les séminaires inter-universitaires de troisième cycle et les grandes revues scientifiques sont, par exemple, souvent en anglais.

(2) Les publicités d'IBM provenant de France sont anglicisées avant leur diffusion en Belgique.

(3) Les traducteurs de Siemens n'ont pas obtenu le raccordement à Team.

(4) Les ingénieurs du Centre scientifique et technique pour la construction édifient un gros thésaurus destiné à servir de clé d'accès aux bases de données (bases bibliographiques, catalogue de produits, liste de pathologies du bâtiment, cours de planification de chantier et de comptabilité analytique, etc.) qui mettront à la disposition du public la totalité de l'expertise du CSTC et ce thésaurus sera également une banque de termes.

(5) *Special issue on the Benelux countries, Termnet News*, n° 15, Infoterm, Vienne, 1988.

Le Conseil et le Service de la langue française de l'Exécutif de la Communauté française, responsables de l'antenne belge du Rint, ont adopté une attitude d'incitation: pas de francisation en bonne et due forme (assortie de diverses stratégies de séduction et de pénalisation) mais une politique encourageant la **promotion et la qualité du français**.

Les terminographies élaborées en Belgique pour le Rint comporteront sans doute les deux autres langues «belges».

La remise des traductions faites dans les pays francophones au WTI (World Trans Index) de Delft ne devrait-elle pas être encouragée? Elle accroîtrait, en effet, le corpus de textes multilingues de cette base, que peuvent exploiter les logiciels d'indexation et de dépouillement terminologiques (notamment celui qui est actuellement programmé par l'Uquam pour l'OLF).

Une récolte des travaux terminographiques «indirects» (thésaurus multilingues) serait peut-être utile à l'alimentation des dictionnaires électroniques multifonctions de l'antenne belge; une collaboration avec les centres de recherche et les associations professionnelles (habitues au travail en commission, disposant de bibliothèques, de documentalistes, d'assistantes d'ingénieurs, de dactylographes multilingues et d'une vue générale sur le vocabulaire) serait profitable à cet égard.

Un ou plusieurs format(s) de fiches sur ordinateur (*Micromater* ou format de l'ACCT, pour les fichiers provenant de micro-ordinateurs?) pourraient être définis par le Rint pour l'éditeur (ou les co-éditeurs) de sa collection de vocabulaires.

Peut-être faudrait-il élaborer un métalangage linguistique, notamment pour la rédaction des définitions et choisir un thésaurus ou une autre nomenclature unifiée des domaines (celui de *Termium*, de la BTQ, de l'Afnor, d'Eurodicautom?)

3. Terminographie descriptive et multilingue

L'objectif du Centre de terminologie de Bruxelles est uniquement l'amélioration de la communication scientifico-technique.

D'où pas d'activité néologique (traduction d'emprunts lexicalisés et création de néonymes) sauf dans des gloses (l'équivalent des *notes*, dans la terminologie de la lexicographie), pas d'articles (ou de *données de la fiche*, dans la terminologie de la terminologie) ni non plus d'activité normalisatrice ou de recommandation.

Vocabulaires bilingues définitionnels réciproques: avec entrée (c'est-à-dire *vedette*, pour les terminologues); définition et exemple (*contexte*) en français ainsi que dans une autre langue (néerlandais, anglais, allemand, espagnol, italien et/ou russe); éventuellement équivalent du terme en une ou plusieurs autres langues encore.

Démarche sémasiologique.

4. Compilation des vocabulaires

4.1. Adoption des normes terminographiques et lexicographiques

Choix des domaines sur la base des classifications du savoir de Kocourek et de Wüster ainsi que des typologies de dictionnaires et d'utilisateurs de dictionnaires de Rey-Debove et Boulanger.

Choix du type de vocabulaire sur la base de la typologie de Kocourek, Rey-Debove.

Constitution du corpus par échantillonnage, sur la base des typologies documentaires de Sager, d'Auger & Rousseau et de Galisson et

de critères propres pour l'évaluation de la qualité linguistique des documents retenus. Excursion des dictionnaires du corpus.

Indexation des documents par double lecture et indication à la dactylographe des définitions ou des contextes provisoires accompagnant les termes.

Compilation en parallèle pour les différentes langues.

Fiche descriptive des sources propre au Centre (codant le niveau de technicité et les caractéristiques linguistiques du document).

Choix des termes:

- Critères de lexicalisation des syntagmes: Kocourek et Goffin;
- Critères socio-linguistiques d'élection d'une variante en vedette en cas de synonymie vraie et de présence de variantes dont la fréquence d'usage est équivalente: Kocourek, Lurquin, Rey;
- Règles de la création néologique: Lurquin, Kocourek et Vansteelandt;
- Établissement de la liste des notions et élimination du vocabulaire connexe sur la base de la typologie aristotélicienne des classes de concepts et de la représentation graphique de la structure notionnelle (numérotation américaine et retraits successifs de paragraphes puis graphe circulaire fléché ou poly-hiérarchie, dont les noms de nœuds et d'arcs sont choisis selon la typologie des liens notionnels de Wüster et de Sowa);
- Choix des variantes orthographiques: règles de Rey-Debove.

Définitions rédigées sur la base de la typologie des caractères de Wüster et des règles de Wüster, Auger & Rousseau, Dubuc et Rey-Debove.

Contextes: choisis sur la base de la typologie et des règles d'Auger & Rousseau, Dubuc, Bédard ou contextes forgés selon les règles de Rey-Debove (pour faire apparaître la phraséologie associée au terme).

Fusion des dossiers de chaque

langue : selon les règles d'Auger & Rousseau, Dubuc, Kocourek.

Présentation des vocabulaires :

- Organisation de la micro-structure (article, ou *données notionnelles et linguistiques*, pour les terminologies) selon les principes de Rey-Debove;
- Métalangage typographique des lexicographes, selon les règles de Rey-Debove, de l'OLF ou des options du Centre;
- Classement orthographique des entrées selon les principes de Wüster et d'Auger & Rousseau;
- Codes de langues et de pays de Wüster;
- Indicatifs de rubriques, codes des marques grammaticales, d'abréviation, d'usage et de registres socio-linguistiques propres au Centre;
- Notes: texte libre (pas de marqueurs socio-linguistiques);
- Codes-sources à 6 lettres de type Cilf;
- Libellé *ad hoc* de domaine (pas de thésaurus de codes-matières);
- Présentation de la bibliographie selon les règles de l'Université catholique de Louvain et de Wüster;
- Disposition de la fiche propre au Centre mais de type OLF. Ordre des rubriques: vedette, définition, contexte, notes, synonymes, variantes orthographiques ou régionales, références des définitions, références des contextes, domaine;
- Illustrations: selon les règles du dessin technique.

4.2. Terminographie assistée

- Dossiers simplifiés par rapport à ceux de l'OLF, Iso, Dubuc, etc.;
- Pas de fiche de dépouillement complète à cases vides, qui se remplit petit à petit mais fiche électronique à laquelle s'ajoutent des champs et des renseignements et dont on garde plusieurs versions successives;
 - Certains renseignements et renvois sont dans la structure même des fichiers ou l'étiquetage des disquettes (nom du terminographe, codes-sources);

- Pas de fiche de renseignement sur l'état du dossier d'une notion (générable par programme) ni de fiches de discussion ou d'impression (listages générables à la demande);
- Fiches indexées sur une des langues donc pas d'index alphabétique pour cette dernière;
- Fichier de décodage des sources trié par ordre de codes.

Nombreux listages sélectifs au cours de la constitution et de l'examen du dossier de chaque notion.

5. Priorités

Le Centre essaye de respecter, pour autant que ce soit possible et notamment pour les cas litigieux, deux grands principes :

5.1. Adaptation au marché

Le vocabulaire est un produit construit et négocié socialement (A. Hermans). Le Centre s'adapte donc au public-cible de ses vocabulaires, qui change : utilisateurs d'une banque de termes, utilisateurs de dictionnaires de vulgarisation ou de dictionnaires spécialisés. Ce principe sert de fil conducteur pour :

- Le choix et la délimitation des domaines (termes d'un métier ou d'une discipline? Inclusion du vocabulaire périphérique ou uniquement celui du cœur du domaine?);
- La solution du problème «de la vache» (6), donc pour choisir le niveau de technicité du vocabulaire et des définitions (types de communication scientifique de Beaugrande: CSS, CIS, CSP et de Kocourek: communication standard, standard soutenue...);
- L'inclusion des termes des différents registres stylistiques de langue (selon le type de documents: typologie de Bédard);
- Le choix des caractères à reprendre

dans les définitions par inclusion.

5.2 Respect de l'usage

Pas de pétrification ni de simplification abusive en présence de sens imprécis, de double-sens, de flottements (surtout pour les néologismes).

Attention aux faux synonymes (points de vue différents, différences de registre, nuances) et, à l'inverse, aux homonymes cachés (différence de signification d'une notion dans plusieurs disciplines proches) ainsi qu'aux synonymies partielles et aux pseudo-notions (concepts provisoires, hypothétiques, caractérisant une étape de la recherche scientifique).

Pas d'adoption des dénominations normalisées si elles veulent corriger un usage fixé ou fixer un usage encore flottant ou si des normalisations divergent.

Pas de consignation des faux termes (notamment au départ de l'anglais) pour éviter les surtraductions.

Respect du contexte pour l'équivalence des dénominations d'une langue à l'autre et respect de l'allomorphisme entre les langues (terme dans l'une, périphrase dans une autre).

Respect des particularités que présente le vocabulaire des différentes disciplines (sciences hypothético-déductives, sciences expérimentales, naturelles, sciences humaines et techniques): inclusion de la terminologie commerciale des techniques, par exemple, consignation éventuelle d'une terminologie par sous-école de sociologie, s'il le faut...

Caroline de Schaetzen
Centre de terminologie de Bruxelles,
Institut libre Marie Haps,
Bruxelles.

(6) Expression utilisée par le Bureau de terminologie de la Commission de la CEE (faut-il inclure le mot *vache* dans une terminologie laitière)?